



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de CAMUS Isabelle à POCHAT-BARON Pascal ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° 2023\_023 – ADMINISTRATION GENERALE

**Convention socle « Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 »**

L'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Au niveau local, le Conseil Savoie Mont-Blanc fournit aux collectivités l'accès à l'ensemble des services de la direction de la lecture publique. Une convention vient encadrer ce partenariat pour la période 2022-2027.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la convention socle « Plan de Développement de la lecture publique 2022-2027 »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance  
Josette LABAYE

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 27/02/23  
Publication en ligne le 28/02/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale GRANDGIRARD